

WE Wallonie
Entreprendre



**Les solutions d'accompagnement et de financement de la transition
énergétique et circulaire**

L'accompagnement



LA **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
DES **ENTREPRISES**



WE Wallonie
Entreprendre

Des solutions d'accompagnement publiques



1. Le diagnostic bas carbone / économie circulaire

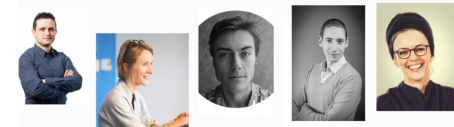
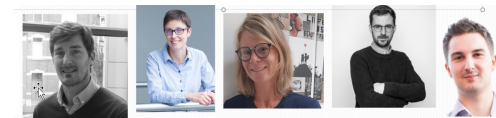
- **Cible** : indépendants (même complémentaires), TPE, PME, toutes les formes juridiques sont visées (sauf pêche)
- Réseau des référents bas carbone coordonné par la B.U. accompagnement de WE



- Réalisation d'un **diagnostic gratuit** par un référent bas carbone

- Objectif :

- Etablir un **plan d'actions** identifiant des potentiels bas carbone propres à chaque entreprise
- Identifier et orienter l'entreprise vers d'autres **outils** d'accompagnement ou de financement
- **Suivre** la démarche de l'entreprise et redonner les impulsions nécessaires



Des solutions d'accompagnement

2. Les audits énergétiques et les Chèques Entreprises

Réalisez un **Audit Global**



Photo de l'état actuel de vos consommations et les pistes d'améliorations

Et/ou

Une étude de faisabilité



Pour analyser la meilleure solution à vos besoins



LA **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
DES **ENTREPRISES**

Sur:



Le bâtiment



L'éclairage



Les « process industriels »



La production d'énergie renouvelable

Avec la possibilité:



Mise en œuvre



Suivi de production

[Rendez-vous sur le site des Chèques-entreprises](#)



Chèques-entreprises

Soutien de la Région Wallonne pour favoriser différentes thématiques dont les économies en matière d'énergie

Pouvant couvrir jusqu'à 75% du coût de l'audit!



De nombreuses et importantes économies à la clé



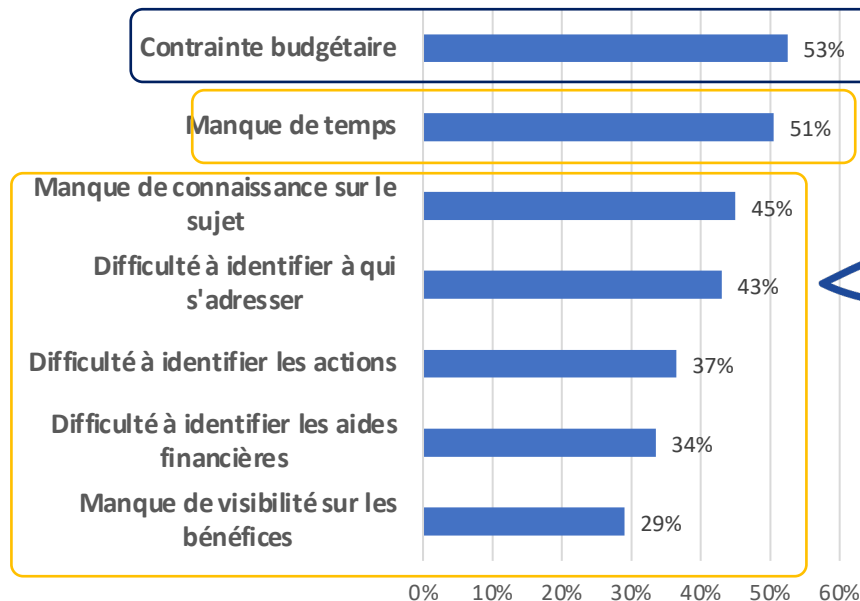
WE Wallonie
Entreprendre

Des solutions d'accompagnement

3. Les solutions privées - Le Parcours NEXT de CBC Banque

Une approche proactive s'adaptant aux besoins des entreprises dans leur transition durable et énergétique

Baromètre UCM – CBC Banque sur la maturité en matière de durabilité des entreprises wallonnes et bruxelloises



→ Notre job!

Le manque de temps peut souvent expliquer les autres freins...

↓
Solution?
Le Parcours

NEXT
de CBC Banque

UCM CBC
Enquête réalisée par UCM et CBC Banque du 22/05 au 04/06/2024

632 entreprises y ont répondu
Soit beaucoup plus que la plupart des dernières études sur la thématique datant de 2022

Entreprises de Wallonie et de Bruxelles
De toute taille
De tout secteur



Des solutions d'accompagnement

3. Les solutions privées - Le Parcours NEXT de CBC Banque

Une approche proactive s'adaptant aux besoins des entreprises dans leur transition durable et énergétique



Comprendre les risques mais surtout les opportunités de la transition durable de son activité lors:

Lors d'un rendez-vous
One to one

OU

Lors d'une présentation
pour vos collaborateurs
et/ou vos clients



But: sensibiliser aux thématiques et aux opportunités de la transition durable et énergétique

SENSIBILISATION

DIAGNOSTIC

PLAN D' ACTIONS

CONCRETISATION



Quelles sont les démarches possibles? A qui vous adresser?
Grâce à nos partenaires de référence, gagnez en efficacité pour élaborer votre plan d'actions.

De nombreuses thématiques
sur lesquelles travailler...

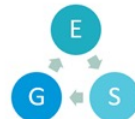


L'ECOSystème NEXT



Quelle est la maturité de votre entreprise en matière de durabilité? Quelles sont les risques et opportunités spécifiques à votre activité?

Prendre du recul
par rapport au quotidien



Challenger les points de vue
entre les managers,
au sein de la famille



Concrétiser son plan d'actions sans grever sa trésorerie et en bénéficiant de subsides et de taux avantageux de prêts de Wallonie Entreprendre et de CBC Banque.

Optimisation du financement:





Comprendre **les risques** mais surtout **les opportunités de la transition durable** de son activité lors:

Lors d'un rendez-vous
One to one



OU

Lors d'une présentation
pour vos collaborateurs
et/ou vos clients

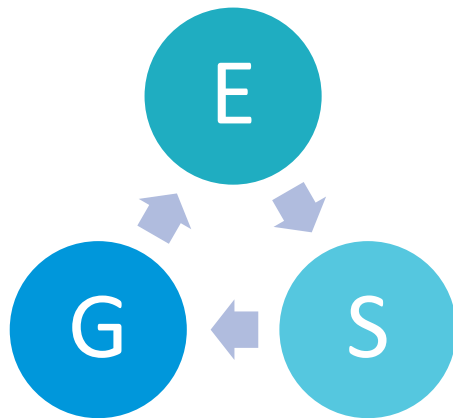


But: sensibiliser aux thématiques et aux opportunités de la transition durable et énergétique



Quelle est **la maturité de votre entreprise** en matière de durabilité? Quelles sont les **risques et opportunités spécifiques à votre activité**?

Prendre du recul
par rapport au quotidien



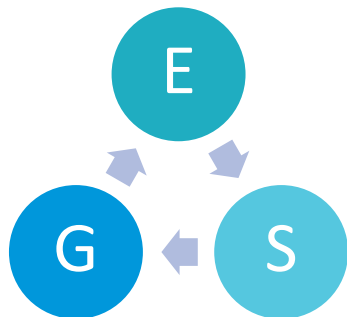
Challenger les points de vue
entre les managers,
au sein de la famille



Quelles sont les démarches possibles? A qui vous adresser?

Grâce à nos partenaires de référence, gagnez en efficacité pour élaborer votre plan d'actions.

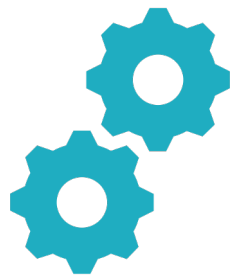
De nombreuses thématiques sur lesquelles travailler...



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES ENTREPRISES



WE Wallonie
Entreprendre



Concrétiser son plan d'actions sans grever sa trésorerie et en bénéficiant de **subsidés et de taux avantageux** de prêts de Wallonie Entreprendre et de CBC Banque.

Optimisation du financement:



Subsidés



WE Wallonie
Entreprendre

Prêt
et/ou
garantie



Crédit
Bancaire
« vert »



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES ENTREPRISES



WE Wallonie
Entreprendre

Des solutions d'accompagnement publiques WalEnergie

4. WalEnergie

- **Cible** : entreprises en accords de branche, PME et grandes entreprises industrielles (> 10 GWh)

- **Accompagnement** technique, organisationnel et financier
→ transition & compétitivité énergétique + décarbonation :
- **Sur mesure**, neutre, indépendant & non payant
- Les **GE** (gdes PME > 10 GWh/an) **Wallonnes** (en AdB ou pas)
- Orientation **subsidés**
- Accès à l'offre de **Financement** de Wallonie Entreprendre



Objectif = accompagner la réussite de votre transition énergétique

Axes Stratégiques

URE



- **Amélioration des processus de production** : réseau de chaleur, récupération d'énergie fatale, cogénération – ORC, froid fréon vers NH3 ou par absorption
- **Efficacité énergétique** et rénovation des bâtiments (aide à la mise en place d'un contrat de performance énergétique CPE)

SER



- **Production énergie renouvelable** classique (PV, éolien)
- Production énergie renouvelable plus innovante (bio-méthanisation, géothermie, chaudière biomasse,...)



- **Verdissement** d'une flotte de véhicule
- Mise en place bornes de recharge

Mobilité durable



- Transport maritime
- Transport ferroviaire
- ...

Logistique & maintenance

Des solutions d'accompagnement publiques



5. PME Green Challenge



Diagnostic bas carbone

- Analyse la plus complète des processus au regard de la transition bas carbone et de l'économie circulaire par un référent bas carbone*

J1 : Vision stratégique & Energie renouvelable

- Evolutions des législations, les tendances futures, ...
- Quelle source d'ER pour mon entreprise?
- Quel est l'intérêt de stocker l'électricité produite ?
- Quel est l'intérêt de la flexibilité ?
- Les communautés

J2 : Efficience énergétique de son bâtiment et de son process

- De mes process: air comprimé, appareils de mesure, ...
- De mes bâtiments: chauffage, isolation, LED, ...
- Sur base de mes inputs

J3 : Mobilité, biodiversité et l'eau

- Comment verdir ma flotte de véhicules ?
- Quelle efficience pour ma supply chain ?
- L'utilisation rationnelle de l'eau
- Comment traiter mes effluents ?
- Le traitement des eaux usées ?

J4 : L'économie circulaire, le financement de la transition bas carbone et la communication

- Découverte de l'économie circulaire et de ses principes
- Les outils de financement disponibles
- Comment communiquer correctement

Suivi du plan d'actions et du diagnostic bas carbone

Communauté PME Green Challenge

Elaboration et maturation d'un plan d'actions bas carbone

Le financement



LA **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
DES **ENTREPRISES**



WE Wallonie
Entreprendre

Des solutions de financement

Comment optimiser le financement de vos investissements durables?

Subsides

+

Interventions
Wallonie
Entreprendre

+

Crédit
Bancaire

Des solutions de financement

Les (principaux) subsides



REGLE D'OR:

Demande d'autorisation de débiter à la Région Wallonne PREALABLE A TOUT JUSTIFICATIF :

Pas de commande, ni paiement, ni facture, ni acte d'achat, ni compromis ferme avant la demande d'autorisation de débiter



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES ENTREPRISES

[Les entreprises 'trop peu au courant' des aides publiques disponibles selon le secteur - RTBF Actus](#)



WE Wallonie
Entreprendre

Des solutions de financement

Les (principaux) subsides



Les Aides Classiques

De 3,5%
à
20%



Les Aides Green

De 4%
à
50%



Les Aides FEDER

De 15%
à
35%

Des solutions de financement

Les (principaux) subsides

Les Aides Green



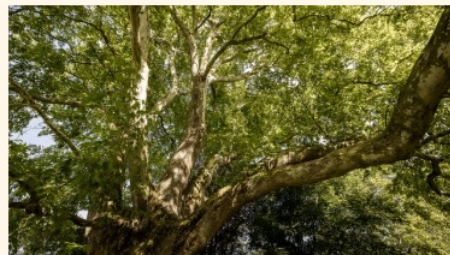
Les Aides
FEDER



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES ENTREPRISES



La Wallonie redessine son cadre d'aides pour les entreprises en transition durable



Une réforme également taillée pour les PME, souvent en première ligne lorsqu'il s'agit de concilier ambitions environnementales et contraintes budgétaires. ©Valentin Bianchi

EWA KUCZYNSKI
20 janvier 2025 17:25

[La Wallonie redessine son cadre d'aides pour les entreprises en transition durable | L'ECHO](#)



Nouveau

		Taux PME	Taux GE hors zones	Taux GE zone de type c)	Taux GE zone de type a)	Seuil maximum d'investissement éligible
--	--	----------	--------------------	-------------------------	-------------------------	---

Eolien]50-100] kW	20%	8%	10%	12%	5.060 €/kW
]100-1000] kW	20%	8%	10%	12%	2.750 €/kW
Hydro-électricité]0-10] kW	20%	8%	10%	12%	13.970 €/kW
]10-100] kW	20%	8%	10%	12%	8.910 €/kW
]100-1000] kW	35%	14%	18%	21%	5.390 €/kW
Cogénération biomasse - turbinage]1000 kW	20%	8%	10%	12%	4.400 €/kW
]0-1000] kW _{éi}	40%	16%	20%	24%	9.460 €/kW
]1000-3000] kW _{éi}	25%	10%	13%	15%	8.250 €/kW
]3000-5000] kW _{éi}	10%	4%	5%	6%	6.930 €/kW
Cogénération biomasse - gazéification]0-200] kW _{éi}	40%	16%	20%	24%	13.200 €/kW
]200-500] kW _{éi}	40%	16%	20%	24%	10.780 €/kW
]500-1000] kW _{éi}	40%	16%	20%	24%	10.450 €/kW
]1000-5000] kW _{éi}	Calcul au cas par cas				
Biométhanisation - consommation sur site]10-200] kW _{éi}	30%	12%	15%	18%	13.200 €/kW
]200-600] kW _{éi}	30%	12%	15%	18%	9.240 €/kW
]600-1500] kW _{éi}	30%	12%	15%	18%	8.580 €/kW
]1500-3000] kW _{éi}	25%	10%	13%	15%	7.040 €/kW
]3000 kW _{éi}	25%	10%	13%	15%	6.380 €/kW
Biométhanisation - injection]0-375] Nm ³ /h	30%	12%	15%	18%	38.500 €/Nm ³ /h
]375-750] Nm ³ /h	30%	12%	15%	18%	29.810 €/Nm ³ /h
]750 Nm ³ /h	30%	12%	15%	18%	26.400 €/Nm ³ /h

Nouveau

		Taux PME	Taux GE hors zones	Taux GE zone de type c)	Taux GE zone de type a)	Seuil maximum d'investissement éligible
--	--	----------	--------------------	-------------------------	-------------------------	---

Solaire thermique]0-20] m ²	50%	20%	25%	30%	1.320 €/m ²
]20-100] m ²	50%	20%	25%	30%	1.210 €/m ²
]100-300] m ²	50%	20%	25%	30%	1.100 €/m ²
]300 m ²	50%	20%	25%	30%	990 €/m ²
Chaudière biomasse]0-100] kW	40%	16%	20%	24%	1.100 €/kW
]100-300] kW	40%	16%	20%	24%	880 €/kW
]300-1000] kW	30%	12%	15%	18%	660 €/kW
]1000-2000] kW	15%	6%	8%	9%	1.210 €/kW
Pompe à chaleur air-air]2000 kW	Calcul au cas par cas				825 €/kW
]0-15] kW _{th}	30%	12%	15%	18%	990 €/kW
]15-30] kW _{th}	30%	12%	15%	18%	935 €/kW
]30-45] kW _{th}	30%	12%	15%	18%	880 €/kW
Pompe à chaleur air-eau / eau-eau]45 kW _{th}	10%	4%	5%	6%	880 €/kW
]0-15] kW _{th}	35%	14%	18%	21%	1.760 €/kW
]15-30] kW _{th}	35%	14%	18%	21%	1.430 €/kW
]30-45] kW _{th}	35%	14%	18%	21%	1.320 €/kW
Pompe à chaleur eau chaude sanitaire]45 kW _{th}	20%	8%	10%	12%	1.100 €/kW
]0-15] kW _{th}	10%	4%	5%	6%	1.540 €/kW
]15-30] kW _{th}	10%	4%	5%	6%	1.210 €/kW
]30-45] kW _{th}	10%	4%	5%	6%	1.100 €/kW
]45 kW _{th}	10%	4%	5%	6%	990 €/kW
PAC géothermique systèmes ouverts		30%	12%	15%	18%	2.860 €/kW
PAC géothermique systèmes fermés		30%	12%	15%	18%	3.850 €/kW
Géothermie de grande profondeur		35%	14%	18%	21%	Plafond de 2 M€ de prime par projet

Des solutions de financement

Les (principaux) subsides

Les Aides
Green



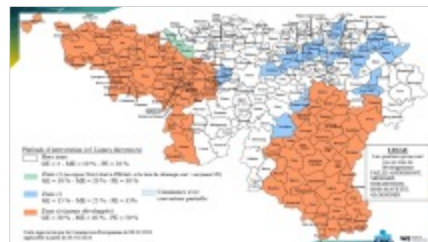
Les Aides
FEDER

Les Aides
Classiques



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES ENTREPRISES

Qui?



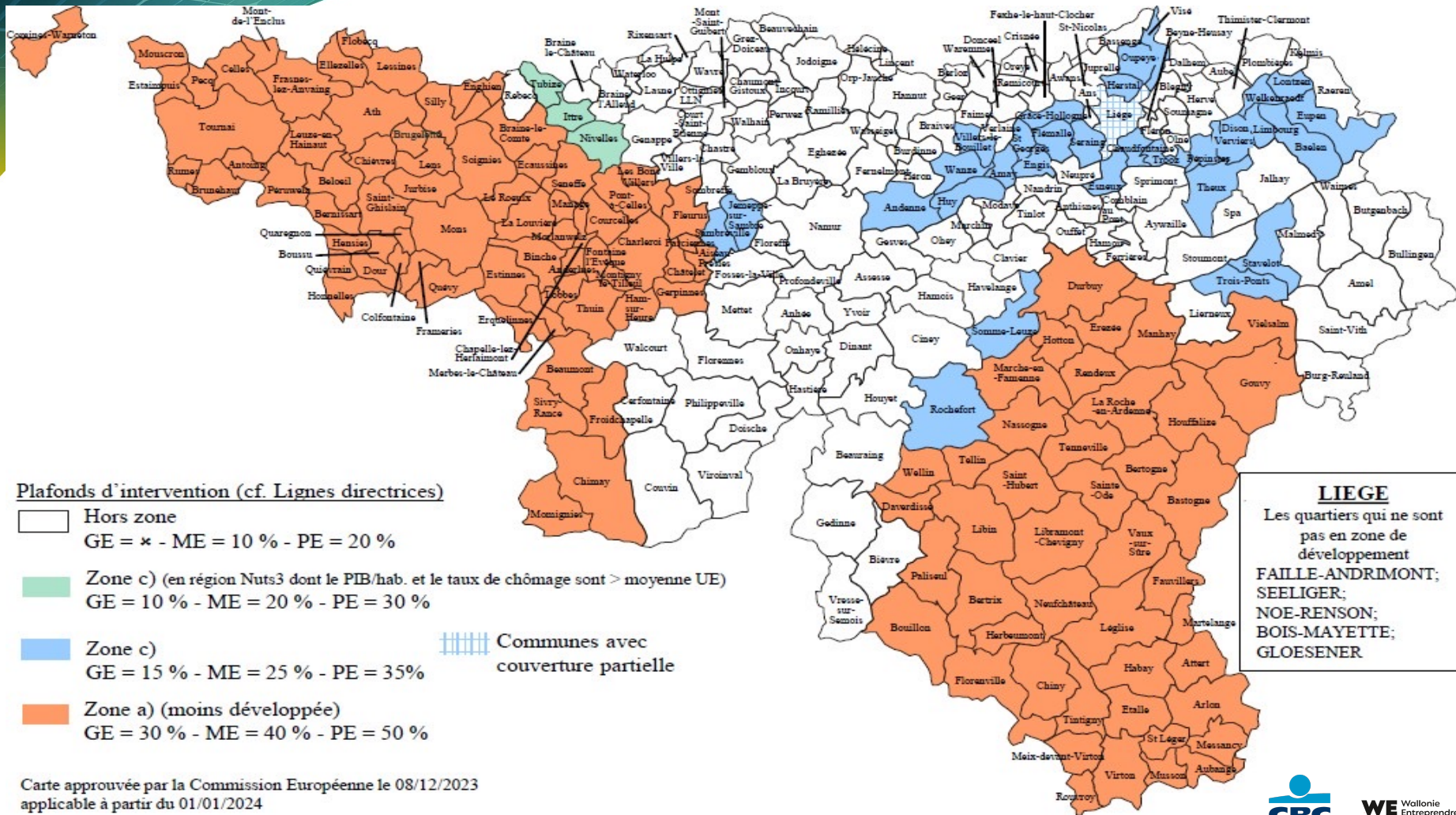
Quand?

- Seuil d'investissement éligible :
 - Pour la PE : 125.000 €
 - Pour la ME : 250.000 €
- Créer de l'emploi selon la taille de la PME
 - Minimum 4 ETP si PE
 - Minimum 6 ETP si ME



Combien?

	TPE, PE en ZD	ME en ZD
Aide de base	20 %	15 %
Aide majorée		
Zone D (vert)	25 %	20 %
Zone T (bleu)	30 %	25 %
Zone L (orange)	35 %	30 %
Prime plafonnée à 100.000 € par emploi créé !		



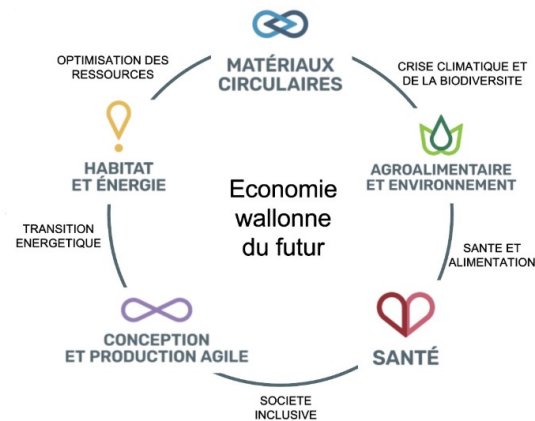
Carte approuvée par la Commission Européenne le 08/12/2023
 applicable à partir du 01/01/2024

Critères des aides

Aide de base	Aide majorée
1 critère parmi :	1 critère parmi : + 1 critère parmi
<ul style="list-style-type: none"> • Domaine stratégique S3 • Produit innovant • Transformation numérique • Circularité • Réduction de l'empreinte carbone (URE, MTE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine stratégique S3 • Produit innovant • Transformation numérique • Circularité • Réduction de l'empreinte carbone (URE, MTE) • Emplois créés > min (+50%) • Nouvelle entreprise

Quels sont les domaines visés par la S3 ?

Pour répondre aux défis sociétaux de la Wallonie, le gouvernement a défini 5 Domaines d'Innovation Stratégiques¹.



Des solutions de financement

Les (principaux) subsides

Les Aides
Green

Les Aides
FEDER



Les Aides Classiques



Les aides wallonnes à l'investissement recentrées sur les secteurs stratégiques



Les aides publiques seront concentrées sur les secteurs identifiés par le gouvernement wallon comme prioritaires pour le développement économique de la Wallonie, comme la biotech ou la défense. @Bloomberg

FRANÇOIS-XAVIER LEFEVRE

11 juillet 2025 05:00

[Les aides wallonnes à l'investissement recentrées sur les secteurs stratégiques | L'ECHO](#)



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES ENTREPRISES



WE Wallonie
Entreprendre

Des solutions de financement

Les (principaux) subsides

Les Aides
Green

Les Aides
FEDER



Les Aides Classiques

- Qui?**
- Entreprise ayant son siège d'exploitation en Région Wallonne
 - TPE, PME et GE
 - Personne physique et morale (SRL, SA, etc.)
 - ASBL à vocation économique
 - Ne pas être en difficulté financière
 - Secteurs admis:



Quand?

- Seuil d'investissement éligible :
 - Pour la PME : 100.000 €
 - Pour la GE : 1.000.000 €+ > moy. Amort. des 3 dernières années
- Créer de l'emploi selon la taille de la PME
 - Minimum 4 ETP si PE
 - Minimum 6 ETP si ME
- **Sont Exclus:** Les investissements dans les filières de production d'énergie renouvelable;
Seuls les pompes à chaleur, le solaire thermique et les chaudières biomasse dont le montant total serait inférieur au minimum requis dans le cadre des aides GREEN peuvent être éligibles aux aides régionales

Combien?



Montant de l'investissement (€)	TPE	PME	GE
0 - 100 000	10%	10%	10%
100 000 - 1 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 - 2 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 - 5 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 - 10 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 - 20 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 - 50 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 - 100 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 - 200 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 - 500 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 - 1 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 - 2 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 - 5 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 - 10 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 - 20 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 - 50 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 - 100 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 - 200 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 - 500 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 - 1 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%	10%	10%
100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 - 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	10%		

1.1.4. Quels sont les secteurs d'activité (Code NACE-BEL version 2008) exclus du périmètre des aides ?




- 01.1 à 01.6 du Code NACE-BEL sauf, pour le code NACE-BEL 01.6, si l'entreprise n'a pas accès aux aides régionales à l'agriculture et si le programme d'investissement n'est pas subsidié par les aides régionales à l'agriculture ;
- 03 du Code NACE-BEL : pêche et aquaculture
- 05.100 à 06.200 du Code NACE-BEL : extraction de houille, de lignite, de pétrole brut, de gaz naturel ;
- 07.210 du Code NACE-BEL : extraction de minerais d'uranium et de thorium ;
- 08.920 du Code NACE-BEL : extraction de tourbe ;
- 09.100 du Code NACE-BEL : activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures ;
- 09.900 du Code NACE-BEL : en ce qui concerne les services de soutien exécutés pour le compte de tiers liés à l'extraction de houille et de lignite ;
- 10.200 du Code NACE-BEL : transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques ;
- 12.000 du Code NACE-BEL : Fabrication de produits à base de tabac ;
- 19.200 du Code NACE-BEL : en ce qui concerne la fabrication de briquettes de tourbe et la fabrication de briquettes de houille et de lignite ;
- 20.130 du Code NACE-BEL : en ce qui concerne l'enrichissement de minerais d'uranium et de thorium ;
- 24.46 du Code NACE-BEL : élaboration et transformation de matières nucléaires ;
- 35 du Code NACE-BEL : production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ;
- 36 du Code NACE-BEL : captage, traitement et distribution d'eau ;
- 38.12 du Code NACE-BEL : en ce qui concerne la collecte de déchets nucléaires ;
- 38.222 du Code NACE-BEL : en ce qui concerne le traitement, l'élimination et le stockage de déchets radioactifs nucléaires, sauf s'il s'agit de traitement et d'élimination de déchets radioactifs transitaires des hôpitaux, c'est-à-dire qui se dégradent au cours du transport ;
- 41.1 du Code NACE-BEL : promotion immobilière ;
- 42 du Code NACE-BEL : en ce qui concerne les activités immobilières du génie civil ;
- 45 du Code NACE-BEL : commerce de gros et de détail de véhicules automobiles et réparation de véhicules automobiles et de motocycles ;
- 46.11 à 46.19 du Code NACE-BEL : tous les intermédiaires du commerce de gros ;
- 46.215 du Code NACE-BEL : Commerce de gros de tabac non manufacturé ;
- 46.350 du Code NACE-BEL : Commerce de gros de produits à base de tabac
- 47 du Code NACE-BEL : commerce de détail ;
- 49.10 à 49.41 du Code NACE-BEL : transport ferroviaire et terrestre de voyageurs, transports ferroviaires et routiers de fret ;
- 50.10 à 51.22 du Code NACE-BEL : transports (maritimes, côtiers, fluviaux et aériens) de passagers et de fret et transports spatiaux ;
- 52.21 du Code NACE-BEL : en ce qui concerne l'exploitation d'aires de stationnement, de parcs à voitures ou à vélos ;
- 53.10 du Code NACE-BEL : activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel ;
- 55 à 56.3 du Code NACE-BEL : hébergement (hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs), restauration (restaurants et services de restauration mobile, traiteurs, débits de boissons)
 - ✓ à l'exception pour les PME de la classe 55.10 : hôtels et hébergement similaire.
- 59 du Code NACE-BEL : activités cinématographiques, vidéo et de télévision et enregistrement sonore et édition musicale
 - ✓ à l'exception des classes 59.11 : production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, 59.12 : post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision et des sous-classes 59.202 : studios d'enregistrements sonores, 59.203 : édition musicale et 59.209 : autres services d'enregistrements sonores ;
- 60 du Code NACE-BEL : programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision ;

- 63.9 du Code NACE-BEL : activités des agences de presse et autres services d'information ;
- 64 du Code NACE-BEL : activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite ;
- 65 du Code NACE-BEL : assurance, réassurance et caisses de retraite à l'exclusion des assurances sociales obligatoires ;
- 66 du Code NACE-BEL : activités auxiliaires de services financiers et d'assurance ;
- 68 du Code NACE-BEL : activités immobilières ;
- 69 du Code NACE-BEL : activités juridiques et comptables ;
- 70.00 du Code NACE-BEL : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion ;
- 71.11 du Code NACE-BEL : activités d'architecture ;
- 71.122 du Code NACE-BEL : activités des géomètres ;
- 74.202 du Code NACE-BEL : activités des photographes de presse ;
- 74.9 du Code NACE-BEL : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a. ;
- 75 du Code NACE-BEL : activités vétérinaires ;
- 77 du Code NACE-BEL : activités de location et location-bail ;
- 79 du Code NACE-BEL : activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes ;
- 81.100 du Code NACE-BEL : activités combinées de soutien lié aux bâtiments ;
- 82.00 du Code NACE-BEL : Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises
 - ✓ à l'exception du 82.2 « centre d'appels » et du 82.92 « activités de conditionnement ».
- 85 du Code NACE-BEL : enseignement ainsi que les activités qui consistent en la délivrance de cours de formation ou l'organisation de séminaires ;
- 86 du Code NACE-BEL : activités pour la santé humaine ;
- 87 du Code NACE-BEL : activités médico-sociales et sociales avec hébergement ;
- 88 du Code NACE-BEL : action sociale sans hébergement ;
- 90 du Code NACE-BEL : activités créatives, artistiques et de spectacle ;
- 91 du Code NACE-BEL : bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
 - ✓ à l'exception des sous-classes 91.041 : gestion des jardins botaniques et zoologiques et 91.042 : gestion des réserves naturelles ;
- 92 du Code NACE-BEL : organisation de jeux de hasard et d'argent ;
- 93 du Code NACE-BEL : activités sportives, récréatives et de loisirs
 - ✓ à l'exception pour les grandes entreprises, de la sous-classe 93.212 : activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes ainsi que les exploitations de curiosités touristiques ;
- 94 du Code NACE-BEL : activités des organisations associatives ;
- 95 du Code NACE-BEL : réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ;
- 96 du Code NACE-BEL : autres services personnels (blanchisserie-teinturerie, coiffure et soins de beauté, services funéraires, entretien corporel, ...)
 - ✓ à l'exception de la sous-classe 96.011 : activités des blanchisseries industrielles ;
- 97 du Code NACE-BEL : activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ;
- 98 du Code NACE-BEL : activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre ;
- le secteur de la sidérurgie tel que défini à l'article 2, point 43 du Règlement (UE) 651/2014 du 17 juin 2014 [à savoir la production d'un ou plusieurs des produits suivants : Fonte et ferro-alliages ; produits bruts et produits semi-finis en fer, en acier ordinaire ou en acier spécial ; produits finis à chaud en fer, en acier ordinaire ou en acier spécial ; produits finis à froid ; tubes] ;
- * le secteur de la construction navale (construction, réparation, transformation).

Pour les aides régionales PME et GE

Votre programme d'investissement doit rencontrer plusieurs critères issus d'au moins 2 catégories différentes **ET** obtenir une cotation de minimum de 30 points sur 100 pour bénéficier d'une aide.

Pour les GE, le critère « maintien de l'emploi » doit impérativement être activé pour avoir accès à l'aide.

 Catégorie « Economie » 40 points	Innovation	10 points
	Contribution à la stratégie de développement régional	15 points
	Création d'entreprises, 1ère installation en RW	15 points
 Catégorie « Emploi » 30 points	Maintien de l'emploi	10 points
	Création d'emploi	
	PE 1 emploi minimum et 20 % de croissance	20 points
	ME 3 emplois minimum et 20 % de croissance	
GE 15 emplois minimum et 20 % de croissance		
 Catégorie « Éco-performance industrielle » 30 points	Décarbonation	20 points
	Mise en œuvre des principes d'économie circulaire	10 points
TOTAL		100 points

1.4. Comment le taux de la prime est-il fixé ?

Pour les aides régionales PME et GE :

C'est sur base des critères qualitatifs (1.2.) que le taux de votre prime sera fixé en fonction du nombre de points atteints. Plus votre programme satisfait de critères, plus le taux de la prime augmentera.

PME				
	PE		ME	
	Hors zone	ZD	Hors zone	ZD
Cotation entre 30 et 49 points inclus	6 %	11%	4%	9%
Cotation entre 50 et 59 points inclus	10 %	15%	8%	13%
Cotation entre 60 et 100 points	13 %	18%	10%	15%
Taux maximum	13 %	18%	10%	15%

Grande entreprise				
	Hors zone de développement	Zone de développement dans la province du Brabant wallon	Zone de développement dans les provinces de Namur et de Liège	ZD de type a = provinces du Hainaut et du Luxembourg
Cotation entre 30 et 49 points inclus	0 %	5 %	10 %	12 %
Cotation entre 50 et 59 points inclus	0 %	8 %	13 %	15 %
Cotation entre 60 et 100 points	0 %	10 %	15 %	17 %
Taux maximum	0 %	10 %	15 %	17 %

Le plafond de la prime est fixé à 7.500.000 EUR à l'exception du programme d'investissement qui est considéré comme stratégique pour le développement économique de la Région wallonne par le Gouvernement Wallon.



Des solutions de financement

Comment optimiser le financement de vos investissements durables?



Subsides

Des solutions de financement

Comment optimiser le financement de vos investissements durables?

Interventions
Wallonie
Entreprendre

Des solutions de financement pour **toutes les entreprises**

- ✓ Pour **toutes les entreprises wallonnes**, de l'indépendant aux grandes entreprises (*toutes les formes juridiques sont éligibles*)
- ✓ Formes d'interventions diverses et complémentaires
 - **prêts** sous toutes ses formes dont le **prêt subordonné**
 - Participation au **capital**
 - **Garantie**
- ✓ Durée adaptée au projet et possibilité de **franchise**
- ✓ **Éligibilité** :
 - l'investissement doit se faire en Région Wallonne
 - Pas en procédure collective d'insolvabilité (PRJ)
- ✓ Tous les **secteurs sont éligibles** sauf la pêche et l'aquaculture



1. Prêt Easy'green

✓ Pour quelles dépenses ? Tout invest qui réduit l'empreinte carbone de l'E

✓ Optimisation de l'efficacité énergétique (et l'eau):

- des bâtiments (hall, bureaux, ateliers, ...) (nouvelles constructions, extensions, rénovations)

Exemples : enveloppe, isolation, double vitrage, chaudière, pompe à chaleur, éclairage LED, détecteur de présence, sonde de température, cogénération, ...

- de l'outil de production

Exemples : optimisation de machines, récupération de chaleur, isolation tuyaux, station d'épuration, citerne d'eau de pluie, air comprimé, vapeur, ...)

✓ Production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables

Exemples : Photovoltaïque, éolienne, géothermie, solaire, biomasse, biométhanisation, ...)

+ **stockage, bornes de chargement**, ...

✓ Gestion intelligente de l'énergie : compteurs, supervision, GTC, ...

✓ Installation de froid / climatisation performantes

✓ Eco – innovation dont l'économie circulaire



1. Prêt Easy'green

	Conditions
Type de financement	Prêt subordonné
Conditions	IRS + marge
Durée	Fonction du projet (maximum 15 ans) Si cofin bancaire : durée Easy'green < ou = durée du crédit bancaire
Franchise	Possibilité de 1 an
Plafond	1 million € / projet 3 millions en-cours/entreprise Jusqu'à 100 % du besoin
Spécificités	Pas de garantie Pas de frais de dossier Pas de commission de réservation Combinaison possible avec d'autres produits WE Introduit par l'entreprise, le prescripteur ou la banque
Cibles	Indépendants, TPE/PME, grandes entreprises

Prêt Easy'green

✓ Procédure pour bénéficiaire d'un prêt Easy'green

✓ **Formulaire** : <https://www.wallonie-entreprendre.be/fr/financements/prest/prest-easygreen/> et cliquez SUR

Formulaire Energie ↓

- Données importantes : **identification, description du projet, timing, bouclage financier**

2.1. IDENTIFICATION¹

Dénomination (nom et n° BCE)	
Forme juridique	
Adresse(s) siège social et siège d'exploitation (lieu de l'investissement)	
Code NACE (en lien avec la demande de financement) et description de l'activité	
Date de constitution	
Capital souscrit et libéré	
Composition de l'actionariat ² (avec % de détention)	
Composition du CA	
Dirigeants	
Emplois existants (ETP)	
Emplois à créer	
Coordonnées personne de contact (téléphone et mail)	
Site internet	
Bâtiment dans lequel l'investissement sera réalisé :	<input type="radio"/> Propriétaire <input type="radio"/> Locataire

4.5. TIMING POUR LA REALISATION DU PROJET (permis, travaux, ...)

5. BUDGET DETAILLE DU PROJET ET MONTAGE FINANCIER PREVU

L'entreprise sollicite une intervention de WE d'un montant de ... € sur une durée de ... années en ce compris une franchise éventuelle de ... année(s).

Besoins		Sources de financement		
	Montant		Montant	%
	... €	Prêt subordonné Easy-Green	... €	
	... €	Banque	... €	
	... €	Fonds propres	... €	
	... €	Autres :	... €	
Total	... €	Total	... €	... €

- Joindre les devis détaillés et toute info pertinente
- Joindre les comptes détaillés des 3 dernières années ou plan financier
- Envoi par mail : transition@wallonie-entreprendre.be

2. Prêt Tailored Green

✓ Dépenses identiques au prêt Easy'green

	Conditions
Type de financement	Prêt subordonné, prêt convertible, prêt garanti ...
Conditions	IRS + marge
Durée	Fonction du projet (max 20 ans)
Franchise	Possibilité de 2 ans
Plafond	À partir de 1 million € et jusqu'à 10 millions € Maximum 50% du besoin
Spécificités	Pas de frais de dossier Pas de commission de réservation Combinaison possible avec d'autres produits WE Introduit par l'entreprise
Cibles	PME, grandes entreprises

Des solutions de financement

Comment optimiser le financement de vos investissements durables?

Interventions
Wallonie
Entreprendre

+

Des solutions de financement

Comment optimiser le financement de vos investissements durables?

Crédit
Bancaire

Des solutions de financement – CBC Banque

La demande de crédit : une demande, deux process:



Rapide et instantané

Demandes de crédit simples

Exemple : le financement de véhicules, de l'équipement d'exploitation, des pécules de vacances, du paiement anticipé des impôts, et petites installations PV, etc.

ALGORITHMES



Expertise

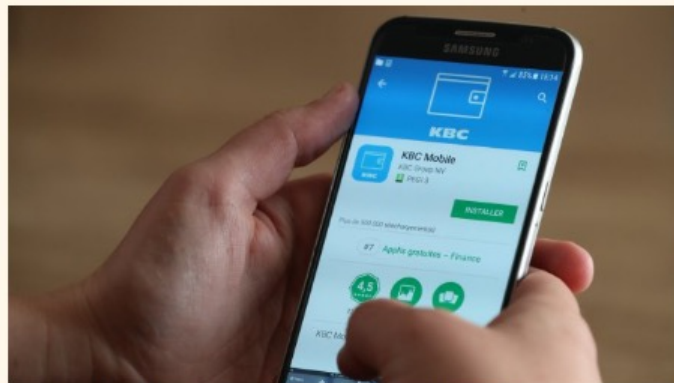
Demandes de crédit plus complexes

Le Chargé de relations est le partenaire de l'entreprise tout au long du processus de crédit.

ANALYSE HUMAINE

L'Echo

KBC prend la tête du classement mondial des meilleures apps bancaires



Johan Thijs, CEO de KBC, lors de la présentation de l'assistant Kate en 2020. ©BELGA

XANDER VLASSEN BROECK

24 octobre 2024 06:00

[KBC prend la tête du classement mondial des meilleures apps bancaires | L'Echo](#)

Des solutions de financement – CBC Banque

Préambules

Les informations reprises dans le présent document visent seulement à vous informer des modalités propres au type de crédit pouvant potentiellement répondre aux besoins de financement de vos projets.

La demande de
financement



La qualité du demandeur

Capacité de
remboursement

Le rapport Risque /
Garanties

<->
Effort propre

Des solutions de financement – CBC Banque

Principales caractéristiques

Durée

- En lien avec la durée d'amortissement.

Taux

- Max 15 ans (exceptionnellement 20 ans)

Garanties

- A relativiser avec le Retour sur Investissement.

Des solutions de financement – CBC Banque

Principales caractéristiques

Durée

Taux

Garanties

Les PME durables méritent un meilleur taux de crédit



La ferme urbaine Bigh, à Bruxelles, représente un condensé d'activité durable en mode PME. ©Denis Meyer

MICHEL LAUWERS | 27 janvier 2022 02:55

À la demande d'une banque, des chercheurs de la Vlerick ont réussi à quantifier l'effet de la durabilité sur la solvabilité des PME: le vert vaut l'investissement.

3,5%

Une PME qui augmente ses performances en durabilité de 11% réduit son risque crédit de 3,5% en moyenne.

[Les PME durables méritent un meilleur taux de crédit | L'ECHO \(lecho.be\)](https://lecho.be)



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES ENTREPRISES



WE Wallonie
Entreprendre

Des solutions de financement – CBC Banque

Principales caractéristiques

Durée

Taux

Garanties

Taux d'un crédit = Coût de l'argent + prime de risque + marge banque

Un crédit « vert » ne nécessite pas d'affecter autant de capitaux propres pour la banque

↓
Coût de l'argent ↘

Est fonction de la qualité financière de l'entreprise & Les entreprises en transition ont en moyenne de meilleurs résultats financiers

↓
Prime de risque ↘

Les banques devant diminuer l'empreinte carbone de leur portefeuille crédit se battent pour signer les projets le plus verts

↓
Marge banque ↘

Exemple: voitures électriques

Des solutions de financement – CBC Banque

Principales caractéristiques

Durée

- Pas toujours nécessaires

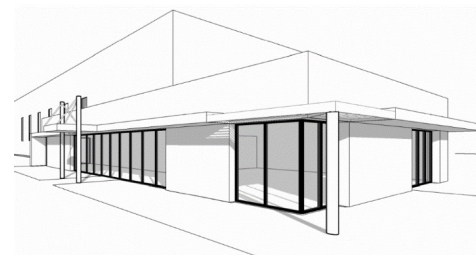
Taux

- Reprise d'encours

Garanties

- Garanties « Gage Bien d'entreprise »
- Garanties de tiers

Exemple



INVESTISSEMENTS	MONTANTS
Terrain	225.000 €
Frais	35.000 €
Géomètre, Architecte	55.000 €
Construction	785.000 €
Panneaux photovoltaïques	100.000 €
TOTAL	1.200.000 €

FINANCEMENTS	MONTANTS
Effort Propre	240.000 € 20%
Avance sur subsides	145.000 € 12%
CBC 15 ans	545.000 €
EasyGreen 15 ans	270.000 €
TOTAL	1.200.000 €

- ✓ Préfinancement du subside → diminue la mensualité
- ✓ Limitation des garanties hypothécaires à 545.000 EUR → moins de frais de notaire
- ✓ Moins d'endettement sur l'assiette hypothécaire → moins de risque → meilleur taux
- ✓ Investissement « Toward Green » → réduction complémentaire

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Véronique LEONARD – Manager Easy'green

Tél : 0479/86.02.45

Mail : veronique.leonard@wallonie-entreprendre.be



Questions?

Randy FRAN CART
Expert Entreprises – RSE
CBC Banque et Assurance

rse@cbc.be
0470/906.429

